

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 574

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke et M. Kerbrat

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de notre métropole et de nos »

les mots :

« du territoire hexagonal et des territoires d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES remédie à une erreur présente dans le rapport annexé de la LPM. Celui-ci distingue en effet à l'alinéa 2 la « métropole » du « territoire ultra-marin ». Cette distinction nous apparaît erronée. Il s'agit bien du territoire "hexagonal", en écho, et non pas en opposition, au territoire ultramarin.